



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 4 octobre 2021, à 20h00 à la salle du conseil, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes. La séance est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1
Sabrina Jean, conseillère au poste n°5

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

Mme Caroline Hovington, directrice des finances et dga

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie

**Rés. no
2021-153**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-154**

**Rés. no
2021-155**

**Rés. no
2021-156**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 Embauche au poste n° 2021-012 - Coordonnateur / Coordonnatrice en loisirs et culture

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-012;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Jérémie Fougères-Landry, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Jérémie Fougères-Landry à titre de coordonnateur en loisirs et culture, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 11 octobre 2021.

8.2 Fin de la période de probation - Directrice des finances

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2021-069, la Municipalité a procédé à l'embauche de Caroline Hovington, à titre de Directrice des finances et ce, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Municipalité, Caroline Hovington a atteint les objectifs fixés à son engagement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter la résolution à la prochaine séance du conseil.

8.3 Révision de la rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 88 de la loi sur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter les tarifs de rémunération suivants pour les élections à venir :

Fonction	Tarif de rémunération horaire
Président d'élection	45.99 \$
Secrétaire d'élection	34.49 \$
Adjoint au président d'élection	23.00 \$
Réviseur	21.55 \$
Secrétaire du bureau de révision	20.79 \$
Agent réviseur	20.08 \$
Scrutateur	20.08 \$
Secrétaire bureau de vote	18.08 \$
Primo	20.79 \$
Président table de vérification des électeurs	16.27 \$
Membre table de vérification des électeurs	16.27 \$

- ii. Les taux horaires ne s'appliquent que pour la tenue de formation, tenue du vote par anticipation, la tenue de la commission de révision et la tenue du vote le jour du scrutin. Les autres rémunérations prévues au règlement provincial demeurent inchangées.

**Rés. no
2021-157**

8.4 Résolution autorisant la signature de toute demande d'autorisation environnementale

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel produit par la direction de la municipalité en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- iii. Que le directeur général, M. Rick Tanguay, soit autorisé, au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- iv. Que la présente autorisation porte sur le projet no. 2019-035 - Remplacement des ponceaux rue du Bassin.

**Rés. no
2021-158**

8.5 Dépôt de l'état comparatif budgétaire 2021 de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif budgétaire 2021 de la Municipalité;

**Rés. no
2021-159**

8.6 Dépôt de l'état comparatif comptable 2021 de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de l'état comparatif comptable 2021 de la Municipalité;

**Rés. no
2021-160**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-161**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :


- i. De fermer la période de questions.

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h11.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation